

Le maintien de l'emploi : entre promesses et ambiguïtés

Colloque en visio-conférence

de l'Université de Strasbourg

 **Lundi 14**
DÉCEMBRE 2020
de 14 heures
à 18 heures

Laboratoire

Droit, religion,

entreprise et société | DRES

de l'Université de Strasbourg

et du 



Si l'idée de maintien de l'emploi est légitime, les dispositifs légaux et conventionnels dans lesquels elle s'incarne ne sont pas dénués d'équivoques. Tant est si bien que pour certains, cette négociation relève du chantage à l'emploi, tandis que pour d'autres, elle constitue une condition essentielle de la pérennité de l'activité économique. Quelles que soient en définitive les positions défendues, le maintien de l'emploi constitue un objet incontournable de négociation, y compris pour les syndicats qui y sont réfractaires.

Dans ces circonstances, l'analyse des dispositifs réglementant les accords de performance collective (APC) et d'activité partielle de longue durée (APLD) est incontournable. Menée à la lumière de la longue histoire des accords « donnant/donnant », elle met en évidence le rôle des différents acteurs dans la définition et la mise en œuvre du maintien de l'emploi.

Au-delà, cette analyse suscite des interrogations qui sans être tout à fait inédites s'en trouvent profondément renouvelées. Que nous enseigne cette longue histoire sur la signification même de l'idée de maintien de l'emploi ? Que prévoient les dispositifs qui s'inscrivent dans ce cadre ? Quelle place occupe la négociation collective ? Quelles en sont les limites ? Dès lors, il convient de porter un regard théorique et technique, juridique et économique, entre universitaires et praticiens, pour avancer dans la compréhension des dispositifs et des pratiques conventionnelles qui en découlent.

14h00. Allocution d'ouverture :

Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Doyen de la faculté de droit, Professeur à l'Université de Strasbourg.

Mélanie Schmitt, Directrice-adjointe de l'UMR 7354 DRES, Professeure à l'Université de Strasbourg.

Présentation du colloque :

Inès Meftah, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

Séquence I - Histoire et avenir

Sous la présidence de Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, Professeur à l'Université de Strasbourg.

14h20. « Le maintien de l'emploi : rétrospective et perspective »

Antoine Lyon-Caen, Professeur Emérite à l'Université Paris-Nanterre. Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Séquence II - Analyse des dispositifs négociés de maintien de l'emploi

14h40. « L'activité partielle de longue durée, perspective économique ».

Michèle Forté, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

15h00. « L'accord de performance collective ».

Inès Meftah, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg.

15h20. Débats.

15h40. Pause.

Séquence III - Le maintien de l'emploi : quelle place pour la négociation ?

Sous la présidence de Nicolas Moizard, Professeur à l'Université de Strasbourg.

15h50- 17h20.

Emmanuel Andréo, Avocat, Barthélemy et associés.

Céline Carlen, Secrétaire-générale CGT, US commerce de Paris.

Eric Daliguet, Délégué général, UIMM Alsace.

Marie-Laure Dufresne-Castets, Avocate, Bourdon et associés.

Julien Gonthier, Secrétaire national, Sud Industrie.

Thomas Kapp, Directeur Régional adjoint, DIRECCTE Grand-Est.

17h20-17h40. Débats.

17h40. Propos conclusifs : Antoine Lyon-Caen, Professeur Emérite à l'Université Paris-Nanterre. Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

MODALITÉS

Le colloque sera accessible sur internet, grâce à une diffusion en direct.

La demi-journée est gratuite.

Vous devez vous inscrire au préalable pour recevoir les informations pour vous connecter.

Nous vous attendons nombreux !

CONTACT

tiphaine.garat@unistra.fr